Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_15-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Date de la convocation : 5 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 11 février 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (30) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
V. AIT TALEB, J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, S. MACÉ, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, S. LAPIE, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (3) : Q. JAGOREL, T. PHAM, M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (2) : T. PHAM à S. LABOUX MORIN, M. TOMASI à N. LUCAS.

G. LE BRIS a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-15	FIXATION DES TARIFS A LA JOURNÉE DES SÉJOURS 2026	**K.LEPINOIT-LEFRÊNE**

Annexe 9 – Tarifs séjours 2026

La Ville organise différents séjours pour les jeunes Bettonnaises et Bettonnais âgés de 4 à 17 ans. Leur durée est variable selon les âges, les périodes et les projets. Ces vacances collectives visent à :

- ✓ Favoriser les apprentissages, l'acquisition de l'autonomie ;
- ✓ Porter une attention particulière aux enfants qui ne partent pas ;
- ✓ Proposer des formats de vacances favorisant le partage, la rencontre et la coopération ;
- ✓ Accompagner les jeunes dans la conception, la préparation et la réalisation de leurs vacances.

Les 3 séjours enfance se dérouleront à la base de plein air de Mézières sur Couesnon. Ils s'adressent aux enfants âgés de 6 à 11 ans. Ils permettent d'accueillir chacun 24 enfants :

- CM1 - CM2 du 6 au 10 juillet (4 nuits / 5 jours)
- CP - CE1 du 15 au 17 juillet (2 nuits / 3 jours)
- CE1 - CE2 du 24 au 28 août (4 jours / 5 nuits)

En complément des séjours, des nuitées seront organisées deux fois par mois à la Chaperonnais pour les enfants des Accueils de loisirs des Omblais et de la Chaperonnais.

Les séjours jeunesse sont mis en place selon la mobilisation des adolescents et leurs projets de vacances. Cela permet aux équipes de créer et renforcer les liens entre les jeunes et les équipes d'animation afin de soutenir l'émergence d'autres projets dans l'année.

À la différence des séjours enfance, les tarifs de ces séjours sont basés sur 75 % du coût réel afin d'encourager le départ des adolescents.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_15-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** les tarifs à la journée pour les séjours enfance et jeunesse de l'été 2026.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 11 FÉVRIER 2026

Le Secrétaire de séance,

Gireg LE BRIS

La Maire,

Laurence BESSERVE

Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2026.02.17 17:45:19 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 17/02/2026

Publié sur le site de la Ville le : 17/02/2026

Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON